

Plus d'un milliard d'Euros de financements européens pour les programmes de recherche et d'innovation accompagnés par Inserm Transfert

Ce résultat spectaculaire confirme le savoir-faire d'Inserm Transfert dans le montage et l'accompagnement de projets de recherche collaboratifs européens

Paris, le 14 septembre 2021 – Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, spécialisée dans le transfert de technologies en sciences de la vie et en charge de la valorisation des innovations de l'Inserm, annonce aujourd'hui avoir contribué depuis 2003 à plus d'un milliard d'Euros de financements non-dilutifs de fonds publics destinés à la recherche et à l'innovation biomédicale internationale. Ces fonds proviennent soit des appels à projets liés aux programmes européens, soit, pour la France, des appels à projets du grand emprunt (essentiellement Recherche Hospitalo-Universitaire en santé - RHU).

Favoriser l'innovation

Inserm Transfert est centrée sur la mission de valorisation de la recherche et de développement des innovations produites par l'Inserm et ses partenaires de mixité au sein des unités de recherche, dont l'accompagnement et l'aide pour favoriser le financement de la recherche en général. Dans ce cadre Inserm Transfert apporte son concours au financement de la recherche de l'Inserm et de ses partenaires de mixité notamment via les projets collaboratifs.

Grâce aux programmes européens, la mise en commun des ressources et le partage des coûts de la recherche et de l'innovation aident à répondre à de grands défis de manière concertée à l'échelle Européenne. Inserm Transfert soutient l'Inserm dans son rôle de coordinateur. Le département du Financement de la Recherche Collaboratif (FRC) accompagne le montage de projets dans lesquels plus de trois partenaires s'engagent avec des missions qui évoluent le temps. Les programmes cadres européens antérieurs FP5 et FP6 mettaient l'accent sur le financement de la recherche amont. Avec le programme FP7, et plus encore dans Horizon 2020, un virage vers l'innovation a été effectué offrant à Inserm Transfert l'opportunité d'accompagner le développement et la maturation de technologies via le financement de projets collaboratifs.

A travers l'accompagnement de projets collaboratifs européens coordonnés par l'Inserm, Inserm Transfert entend favoriser la recherche et l'innovation pour développer des technologies à visées thérapeutiques ou diagnostiques, en allant toujours plus loin pour le patient. L'objectif est de contribuer de manière concrète à l'émergence de nouvelles technologies innovantes au service de la société.

Réactivité face au Covid

Ainsi, face au Covid-19, Inserm Transfert s'est mobilisée aux côtés de l'Inserm pour répondre au mieux aux appels d'urgence et permettre la mise en place de recherches à l'échelle européenne. L'accompagnement des projets collaboratifs a permis de financer deux projets IMI2 (Innovative Medicine Initiative), les projets CARE (Corona Accelerated R&D in Europe) et MADCOV2 (Modern Approaches for Developing antivirals against SARS-CoV-2), et un projet H2020 de plateforme de réponse aux pandémies à l'échelle européenne au sein du projet EU-RESPONSE (European Research and Preparedness Network for Pandemics and Emerging Infectious Diseases).

L'Inserm dispose d'un vrai savoir-faire dans la coordination de projets de recherche européens. Coordination au titre de laquelle l'Inserm a redistribué des subventions européennes avec le soutien de sa filiale Inserm Transfert. Ainsi sur plus d'un milliard d'Euros de subventions, plus de 800 millions d'Euros ont été reversés aux partenaires de l'Inserm.

« S'associer à l'Inserm pour le montage de projets offre de plus grandes probabilités de financement. L'Inserm joue son rôle d'animateur et de coordinateur en santé pour ces projets collaboratifs européens, comme l'illustre la redistribution d'importants volumes financiers à ses partenaires de recherche français et européens. » se félicite Catherine Clusel, PhD., Directrice du Département Financement de la Recherche Collaborative d'Inserm Transfert, qui ajoute *« les équipes du Département Financement de la Recherche Collaborative aident au montage et au pilotage de projets de recherche collaborative dans le cadre de différents appels à projets et de partenariats industriels. Nos métiers vont jusqu'à soutenir des projets stratégiques et structurants portés par l'Inserm. »*

« Ces résultats marquent une étape importante et le début d'un nouveau cycle. En effet, à travers Horizon Europe et suite au lancement du Conseil Européen de l'innovation, Inserm Transfert va trouver de nouveaux leviers de financements pour les chercheurs de l'Inserm et de ses partenaires de mixité et ouvrir de nouvelles perspectives de développement prometteuses », explique Pascale Augé, Présidente du Directoire d'Inserm Transfert, qui ajoute *« Inserm Transfert a fait le choix il y a 20 ans d'intégrer les métiers du financement de la recherche collaborative, ces beaux résultats confirment notre modèle d'affaires et que celui-ci était judicieux. Nous offrons aux chercheurs un accompagnement de qualité sur le long terme pour leur permettre de bénéficier de financements collaboratifs et nous restons leur partenaire pour tous les différents aspects d'accompagnement de la recherche et de l'innovation collaborative et partenariale. »*

Inserm Transfert accompagne l'Inserm dans son rôle de coordinateur par la mise en place d'une équipe de coordination qui va soutenir le porteur scientifique, animer l'équipe de coordination, piloter le projet, en animer la gouvernance, gérer le risque et vérifier si les recherches sont conduites en conformité avec le plan de travail et les règles européennes. Inserm Transfert travaille ainsi pour le bénéfice de l'ensemble des partenaires du projet.

Faire partie d'un projet de recherche européen permet au scientifique porteur du projet une visibilité à l'échelle internationale et constitue une reconnaissance du leadership au niveau européen dans la communauté de recherche.

Depuis 2003, les projets accompagnés par Inserm Transfert ont réuni plus d'1 Milliard d'€ de financements

Depuis 2003	Total financement projets	Dont Part Inserm	Nbre Projets financés	Ticket moyen
Fondations Privées	24 750 000	2 250 000	4	
FP6	142 007 795	16 921 582	31	4 580 897
FP7	268 919 418	53 484 844	45	5 975 987
RHU	68 493 683	21 260 819	8	8 561 710
H2020*	533 349 500	97 748 647	50	10 666 990
CUMUL	1 037 520 396	191 665 892	138	7 518 264

*Incluant la valorisation de la part en nature apportée aux projets par les membres de l'EPPIA pour 78 000 288 €

- Le Ticket moyen par projet est en augmentation régulière.

A propos d'Inserm Transfert

Inserm Transfert, filiale privée de l'Inserm, est en charge de la valorisation et des innovations de l'Inserm en santé humaine et favorise les transferts de technologies sur le long terme selon les bonnes pratiques internationales. Fondée en 2000, Inserm Transfert SA gère sous délégation de service public l'intégralité de la valorisation et du transfert des connaissances issues des laboratoires de recherche de l'Inserm vers le monde industriel, de la déclaration d'invention au partenariat industriel et à la création d'entreprise.

Inserm Transfert propose aussi ses services dans le montage et la gestion de projets nationaux, européens et internationaux, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de la recherche clinique, des données/bases de données de santé et de cohortes. Dès 2009, Inserm Transfert et l'Inserm se sont dotés d'une capacité d'investissement pour financer la preuve de concept. Dès 2005 a été créé un fonds d'amorçage dédié aux sciences de la vie, Inserm Transfert Initiative. Depuis 2017, un parcours pré-entrepreneurial accompagne les scientifiques fondateurs dans leur projet de création d'entreprise. www.inserm-transfert.fr

Contacts presse :

Agence Acorelis (Inserm Transfert) – Gilles Petitot – 06 20 27 65 94 – gilles.petitot@acorelis.com
Inserm Transfert - Ingrid Hargot – 01 55 03 01 44 - communication@inserm-transfert.fr